



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 2308

#### Texte de la question

M Jean-Marie Daillet demande à M le ministre du commerce extérieur s'il a pris connaissance de l'article d'Alain Vernay dans Le Figaro économique du 22 octobre 1988, intitulé « les Français perdent le métro de Shanghai », au sujet d'une accumulation d'erreurs tactiques et structurelles qui, dans ce cas précis comme en d'autres, dont lui-même a eu parfois connaissance directe, mettent en cause l'efficacité des efforts pourtant riches que notre pays fait pour emporter des marchés qui normalement lui seraient aussi accessibles qu'à d'autres en raison des compétences techniques certaines des industriels français. Il lui demande quelles mesures de « simplification des structures du commerce extérieur » il envisage pour mettre fin à l'« atomisation des responsabilités » qui conduit à d'aussi graves échecs, portant sur des contrats de plusieurs milliards de francs.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les indications recueillies à plusieurs reprises auprès des responsables chinois depuis le milieu de l'été dernier laissent entendre que le métro de Shanghai est perdu pour l'industrie française. Toutefois, l'accord entre le client et les fournisseurs allemands n'est pas à ce jour définitivement finalisé. En effet, si les informations disponibles actuellement confirment que les autorités de Shanghai ont pris leur décision sur la base du caractère spécialement attractif du financement envisagé par la RFA (élément de concessionnalité « nettement supérieur à 50 p 100 », ce qui revient à faire don de plus de la moitié du projet), il apparaît en revanche que les discussions technico-commerciales avec les industriels ne se déroulent pas sans difficultés et que la négociation financière elle-même est loin d'être bouclée. Quant à l'échec français, à supposer qu'il soit définitivement et complètement confirmé, il peut s'expliquer notamment par : l'inadaptation de l'approche « clé en mains » pour les métros en Asie et qui en Chine plus qu'ailleurs n'a pas la faveur des acheteurs qui entendent réserver systématiquement à l'industrie locale une part significative des grands projets d'aménagement ; la compétitivité fragile de l'industrie française du matériel roulant, ce secteur étant actuellement en voie de restructuration, ce qui interdit de tirer les prix à l'export. L'orientation prise par les autorités de Shanghai ne devrait pas, pour autant, nous conduire à mésestimer l'avantage indéniable dont continuent de jouir, dans la compétition internationale, la technique et les prix de l'industrie française sur certains lots spécifiques, électrification, technologies récentes en matière de signalisation et, surtout, en matière d'ingénierie d'ensemble pour des réalisations dont la mise en œuvre et l'exploitation constituent des opérations particulièrement complexes. Au total, l'affaire du métro de Shanghai doit être davantage analysée sous l'angle de ses aspects financiers et industriels qu'imputée à des difficultés liées aux structures du commerce extérieur.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daillet Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2308

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé** : commerce extérieur

**Ministère attributaire** : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 1988, page 2496